



rétractation déposition pour dire la vérité possible?

Par **pallas**, le 29/05/2020 à 22:13

Bonjour, rnJe viens a vous sans fierté pour me renseigné. Voici mon histoire.rnrnHier j'ai emprunter la moto de mon beau fils, assez puissante, pour me balader en ville avec un très beau temps, seulement je ne suis pas titulaire du permis moto. rn5 mn après je tombe sur des motards de la gendarmerie qui me repère visuellement a cause du bruit de la moto et se préparait a me contrôler. J'ai paniqué, pilé, et fait demi a fond et donc en sens interdit, j'ai voulu rentré a la maison et redéposé la moto, seulement j'ai roulé extrêmement vite pour tombé sur un rond-point en sortie de ville, sur un autre point de controle de motards de la gendarmerie... toujours dans la panique j'ai pris le rond point en sens inverse et parti comme une flèche, ou j'ai pu rentré pour rangé la moto.rnrnau second point de controle la plaque a été prise en photo et la moto identifié mais je ne le savais pas encore, une demi heure plus j'ai voulu apporté la moto dans un garage a 200m de chez moi en demandant expliquant et en demandant au patron de dire que la moto y était depuis 3 jours (la stupidité ne m'avait pas quitté hélas) il a évidemment refusé et me suis excusé en comprenant, mais en revenant les gendarmes y étaient.rnrnj'ai été convoqué ce matin a la gendarmerie ou j'ai été mis en garde a vue pour une audition, j'ai menti en disant que une personne était passé pour acheté la moto et l'avais prise pour faire un essai routier et que donc ce n'était pas moi, néanmoins ne pouvant donner son identité. Je suis sorti de garde a vue 9 heures plus tards avec une convocation devant le tribunal correctionnel le 8 octobre 2020.rnrnCependant j'ai appris que le garagiste qui avait aussi été convoqué m'a dénoncé, en donnant tout les arguments possible pour être coupable: couleur de mon casque, que je lui avait dit que j'avais semé les gendarmes et que je lui avait demandé de me gardé la moto...rnrnDonc ma déposition ne tiens plus la route et le bénéfice du doute que j'escomptais non plus, et je redoute mon passage au tribunal qui relèvera alors la déclaration du garagiste pour m'emmener dans un entonnoir du mensonge.rnrnJe regrette bien évidemment tout ce qui c'est dérouler, qui démarre d'une stupidité et que j'aurais dû

m'arrêter au premier contrôle et assumé, j'en suis conscient.

Ma question est la suivante: Est-ce que je peux revenir en arrière de ma déposition et me déclarer coupable de tout ce qui a été reproché avant le passage au tribunal?

Également, qu'est-ce j'encoure comme peine? on me reproche 3 délits et 4 contraventions de classe 4 qui sont les suivantes:

- Delit-- refus d'obtempérer (pas aggravé)
- Delit-- conduite moto sans permis motor
- Delit-- pas avoir remis mon permis auto qui avait un solde nul (par contre je n'étais pas au courant et j'ai pu le prouver)
- contravention-- sens interdit
- contravention-- circulation en agglomération à des régimes moteur excessifs
- contravention-- rond point sens inverser
- contravention-- pas de carte grise de mon second véhicule

Sachant que je n'ai aucun passé de délinquance routière, je n'ai pas eu le moindre pv depuis 7 ans et toujours pour banalité (ceinture, excès vitesse 10-20 km/h)

Merci de vous pencher sur mon cas que je reconnais consternant, je n'ai plus le choix de revenir en arrière car ce qui est fait est fait.

Cordialement.